



000549
N°.....MESRI/ANAQ-SUP/SE/DIPriv/nmf

Dakar, le.....29 AVR. 2026.....

Le Secrétaire exécutif

Objet : Avis sur votre demande d'habilitation

Monsieur le Directeur général,

Au terme de toute la procédure et à la suite des délibérations du Conseil scientifique, en sa session des 20 et 21 avril 2026, je porte à votre connaissance que l'ANAQ-Sup a donné **un avis favorable** pour l'habilitation de **École Supérieure Professionnelle (ESP) 221** à délivrer les diplômes de :

- Licence en Marketing et Communication digitale ;
- Licence en Design numérique ;
- Licence en Développement Web Mobile ;
- Licence en Génie Logiciel ;
- Licence en Réseaux informatiques.

Au regard de l'importance qu'elle accorde au maintien et au développement de la qualité des Établissements d'Enseignement supérieur, l'ANAQ-Sup attache du prix à la mise en œuvre et au suivi des recommandations contenues dans le rapport d'évaluation externe, qui vous sera transmis dans les meilleurs délais.

Je rappelle que **la décision d'habilitation** relève des prérogatives du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) qui, préalablement, requiert l'avis de l'ANAQ-Sup.

En réitérant la disponibilité de l'ANAQ-Sup à vous accompagner, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur général**, l'expression de ma parfaite considération.

À
Monsieur le Directeur général
de École Supérieure Professionnelle
(ESP) 221

DAKAR

